

*Canadiens pour la justice et la
paix au Moyen-Orient*
9880, rue Clark, bureau 225
Montréal (QC) H3L 2R3
438-380-5410

Le 18 octobre 2010

Monsieur Dene L. Rogers
PDG
Sears Canada Inc.
290 rue Yonge, bureau 700
Toronto, ON M5B 2C3
416-362-1711

Cher Monsieur Rogers,

Je vous écris pour vous demander de cesser la vente des produits d'AHAVA Dead Sea Laboratories Ltée dans les magasins Sears. Je vous prie de faire suite à notre demande, cette dissociation étant nécessaire afin de permettre à votre compagnie de retrouver une position juste et éthique.

Je vous exhorte à changer la politique de Sears pour trois raisons :

- D'abord, la société civile palestinienne a demandé à la communauté internationale de boycotter les produits israéliens afin de faire pression sur Israël pour que celui-ci respecte le droit international et les principes universels des droits humains par rapport aux Palestiniens et leur territoire.
- Aussi, selon *Les Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme* adoptées à l'unanimité en 2003, il est interdit pour une entreprise de profiter de toute violation du droit humanitaire international (article 3). Ces normes prohibent également le recours par les entreprises à des fournisseurs ne respectant pas les normes du droit international (article 4). Selon la 4^e Convention de Genève (Art. 49, p. 6) et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés contreviennent au droit international. En achetant et revendant des produits d'AHAVA, Sears légitime les activités coloniales illégales d'AHAVA et profite de l'extraction illégale de ressources palestiniennes de la Mer Morte. Sears contrevient donc aussi aux *Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises*.
- Enfin, bien que le Canada ne reconnaisse pas l'annexion des territoires palestiniens occupés par Israël, AHAVA profite tout de même de l'accord de libre-échange Canada-Israël en étiquetant ses produits de façon erronée comme provenant de « la Mer Morte, Israël », évitant ainsi de payer les taxes d'importation et les frais de douane au Canada.

L'organisation que je représente, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO), a comme mission de donner aux Canadiens les moyens de promouvoir la justice, le

développement et la paix au Moyen-Orient. Dans les mois et années qui suivent, nous entamerons la promotion d'une campagne élargie visant à inciter les citoyens et la société civile canadiennes à boycotter Israël, à désinvestir et à se dissocier de toute instance entrant en violation avec le droit tant en Israël que dans les territoires palestiniens occupés. Agissant en tant qu'organisation laïque, non partisane et bénévole, nos politiques se basent sur 1) le respect du droit international, 2) la croyance en une norme unique pour tous, et 3) l'idée que la violence n'est pas la solution. Notre organisation regroupe plus de 27 000 adhérents de partout au Canada, ainsi que plusieurs groupes d'action dans les principales villes canadiennes. Voici le lien pour accéder à notre site Web : www.cjpme.org.

Les fondements de la situation en Israël sont simples. Le plan de partage de la Palestine adopté en 1947 exige la création de deux États en Palestine : un État israélien et un État palestinien. En 1948 est créé l'État israélien mais les Palestiniens demeurent à ce jour sans État. En 1967, Israël prend le contrôle de tout le territoire devant faire partie de l'État palestinien (incluant Jérusalem-Est, la Cisjordanie ainsi que la bande de Gaza), et continue depuis d'effectuer un contrôle serré sur ces territoires, de nier le droit à l'auto-détermination des Palestiniens et de ne pas tenir compte des normes en matière de droit de l'homme, du droit civil et du droit humanitaire. Cette occupation est reconnue comme étant une occupation militaire hostile, comme le démontre l'adoption à l'unanimité des signataires de la Quatrième Convention de Genève le 5 décembre 2001.

L'appel au boycott d'Israël et à l'isolement de ses institutions perpétrant de graves violations du droit n'est pas frivole. Depuis des années, l'Assemblée générale de l'ONU se prononce régulièrement sur les droits des Palestiniens violés par Israël. Afin d'illustrer ces faits, voici trois exemples :

- La résolution 63/98 (adoptée le 18 décembre 2008), *Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, **adoptée par un vote de 165 à 8**. Une résolution parallèle a été adoptée en 2007 avec un vote de 156 à 7. Une résolution semblable avait été votée en 2006 avec un vote de 157 à 9.
- La résolution 63/97 (adoptée le 18 décembre 2008), *Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*, adoptée à **une majorité de 171 à 6**. Une résolution parallèle avait été votée en 2007 et adoptée à 165 à 7. En 2006 une résolution semblable avait été adoptée avec un vote de 162 à 8.
- La résolution 63/96 (adoptée le 18 décembre 2008), *Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés*, **adoptée à un vote de 173 à 6**. Une résolution parallèle avaient été adoptée en 2007 avec un vote de 169 à 6. Une résolution semblable avait été signée en 2006 avec un vote de 165 à 7.

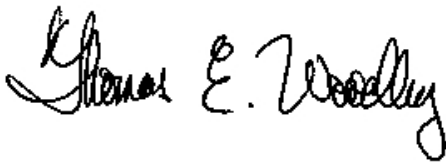
Bien que l'Assemblée générale vote année après année des résolutions portant sur ce conflit, aucune action n'est entreprise puisque les organes de l'ONU se retrouvent toujours dans une impasse face au Conseil de sécurité – l'organe de mise en application de l'ONU – qui refuse toute intervention. Cette inaction s'explique par l'importance des relations politiques entre les États-Unis et Israël : les États-Unis appliquent typiquement leur veto sur toute résolution du Conseil de sécurité qui pourrait faire pression sur Israël pour le respect des normes du droit international.

En tant que militant pour la responsabilité sociale des entreprises, Sears s'est engagé à mener ses affaires avec intégrité et à exiger de ses partenaires de respecter des normes similaires. Pourtant, Sears continue de faire affaire avec une entreprise dont les activités contreviennent directement au droit international. Cette situation est éthiquement et légalement indéfendable. Connaissant le rôle d'AHAVA dans l'expansion des colonies d'Israël, condamnée par la communauté internationale, Sears contrevient aux *Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises*. Conscient du fait que la communauté internationale considère que les droits des Palestiniens sont bafoués, Sears se doit de répondre de façon éthique à l'appel au boycott lancé par la société civile palestinienne.

Pour ces raisons, mon organisation prépare le lancement d'une campagne de boycott contre Sears. Je vous demande instamment de cesser la vente de produits israéliens, afin que mon organisation et ses adhérents n'aient pas à lancer cette campagne de boycott. Les mesures prises contre l'Apartheid en Afrique du Sud dans les années 1970 et 1980 ne relevaient pas d'actions étatiques, mais bien d'un mouvement de protestation à la fois de la part de la société civile, mais aussi et d'abord de la part des entreprises ayant un code de conduite des plus éthiques. Faisons en sorte que Sears devienne un des leaders de la lutte canadienne pour le boycott des institutions israéliennes qui violent le droit des Palestiniens.

Pour toute question concernant la justification de la campagne menée par mon organisation, ou pour toute question spécifique concernant le conflit israélo-palestinien, n'hésitez pas à communiquer avec moi et il me fera plaisir de vous transmettre les informations nécessaires.

J'attends avec impatience une réponse favorable de votre part afin que nous puissions encourager nos membres à faire affaire avec Sears en tant qu'entreprise éthiquement responsable une fois que vous aurez modifié vos politiques par rapport aux fournisseurs israéliens.



Thomas E. Woodley
President, Canadians for Justice and Peace in the Middle East